

A une assemblée des membres de l'association du Barreau de Québec, tenue en leur chambre au Palais de Justice, le 26 du courant, pour témoigner de leur respect pour la mémoire de feu le Juge-en-Chef de Montréal, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées :

Proposé par J. Duval, écuyer, secondé par L. G. Baillaigé, écuyer, et résolu :

“ Que les membres du Barreau de Québec, s'unissent cordialement pour exprimer leur sincère regret de la perte que le pays vient de faire dans la personne de l'honorable Joseph-Rémi Vallières de St. Réal, pendant plusieurs années membre du Barreau de Québec et l'un de ses plus beaux ornemens, et que ses talens brillants et l'étendue de ses connaissances légales ont élevé au rang de Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine pour le District de Montréal.”

Proposé par l'honorable R. E. Caron, orateur du Conseil Législatif, secondé par F. R. Angers, écuyer, et résolu :

“ Que la brillante carrière de l'honorable Juge-en-Chef Vallières de St. Réal, également remarquable et distingué comme Avocat, comme Orateur, comme homme d'Etat et comme Juge, lui a mérité l'admiration de tous ; tandis que l'urbanité de ses manières, et l'exercice judicieux de ses hautes et importantes fonctions judiciaires lui ont assuré l'estime du Barreau et du Public.”

Proposé par D. Ross, écuyer, secondé par H. Anderson, écuyer, et résolu :

“ Que comme marque de respect pour la mémoire du défunt, les membres du Barreau prennent le deuil pour un mois.”

Proposé par Charles Déguise, écuyer, secondé par L. A. Cannon, écuyer, et résolu :

“ Que le Président de cette Assemblée soit prié de transmettre à la Veuve de feu l'Honorable Juge-en-Chef Vallières de St. Réal, une copie de ces résolutions, lui exprimant en même temps notre profonde sympathie pour la perte qu'elle vient de faire.”

C. DELAGRAVE,

Secrétaire.

Québec, 26 février 1847.